

Grenoble



Votre contact scolarité



Isabelle DUMON

Responsable de la scolarité de la Licence d'Administration Publique
Faculté de Droit - BP 47
38040 Grenoble Cedex 9

Tél./fax : 04 76 82 57 67 // 04 76 82 56 69
Courriel : isabelle.dumon@upmf-grenoble.fr



<http://www.facdroit-grenoble.org>



Université Pierre Mendès-France
Sciences sociales & humaines

La Faculté de Droit est une composante
de l'Université Pierre Mendès France

Conception : Olivier VALENTIN // Reprographie : Victor TROILO, Jean-Louis AMBREGNI - Faculté de Droit de Grenoble, UPMF // MAJ : 01-04-2008



Formations
Concours

LAP



Licence d'Administration publique

Programme des enseignements

2007-2008





Les enseignements - 1er semestre



| | COURS | TD |
|---|------------------------------|-----------|
| Unité 1 | | |
| Institutions politiques | 20 h | 12 h |
| Unité 2 | | |
| Droit civil | 26 h | |
| Note de synthèse | 24 h (conférence de méthode) | |
| Unité 3 | | |
| Droit administratif général | 30 h | 16 h |
| Unité 4 | | |
| Economie générale et politique économique | 25 h | 18 h |
| Unité 5 | | |
| Droit international public | 40 h | |
| Culture générale | 24 h (conférence de méthode) | |
| | Participation | |
| Unité 6 | | |
| Finances publiques | 50 h | |

Droit communautaire

Dans le cadre du cours de Droit Communautaire, 15 h sont consacrées à l'étude du droit matériel. Elles permettent d'appréhender sommairement les principales règles de fonctionnement du marché intérieur.

Les définitions des notions essentielles et les arrêts de principe étudiés sur l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires – qui vise à une saine concurrence – sont indispensables pour mener une réflexion plus approfondie sur les enjeux de ce marché et de la construction européenne.



Détail des options



Les enseignements - 2ème semestre



Droit international public

1^{re} partie – La formation du droit international

Chapitre 1. Le mode de formation conventionnelle : le traité

Section 1. La conclusion des traités (élaboration et condition de validité)

Section 2. Les effets des traités (à l'égard des parties et des tiers)

Section 3. La remise en cause des traités (modification, suspension, dénonciation, fin)

Chapitre 2. Les modes de formation non conventionnelle

Section 1. Modes de formation spontanée (coutume et principes généraux)

Section 2. Modes de formation volontaire (actes unilatéraux et actes concertés non conventionnels)

Chapitre 3. Les moyens auxiliaires de détermination du droit international

Section 1. La jurisprudence

Section 2. La doctrine

2^e partie – L'application du droit international

Chapitre 1. L'application du droit international en droit interne

Section 1. Approche théorique (monisme, dualisme, primauté)

Section 2. L'application du droit international dans l'ordre juridique français (primauté, applicabilité, interprétation)

Chapitre 2. La responsabilité internationale des États et des organisations internationales

Section 1. Le fait générateur de la responsabilité (acte illicite, imputabilité, exclusion d'illicéité)

Section 2. Le préjudice (immédiat, médiate, réparation)

Section 3. Les sanctions

Chapitre 3. Le règlement pacifique des différends internationaux

Section 1. Règlement non juridictionnel des différends

Section 2. Règlement juridictionnel

Unité 1

Institutions politiques

COURS

20 h

TD

12 h

Unité 2

Droit des libertés fondamentales

36 h

Note de synthèse

24 h (conférence de méthode)

Unité 3

Droit administratif général

30 h

16 h

Unité 4

Economie générale et politique économique

25 h

18 h

Unité 5

Droit international

40 h

Culture générale

24 h (conférence de méthode)
Participation

Unité 6

Droit administratif spécial

25 h

20 h

Matières facultatives : Langues et (ou) Sport.

(seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte dans le total des points)

Institutions politiques

1er semestre

- Les grands principes constitutionnels
- Histoire constitutionnelle française (3ème et 4ème Républiques)

2ème Semestre

- La V ème République
- Quelques illustrations concernant les régimes politiques étrangers.

Un plan de cours plus détaillé vous sera distribué ultérieurement.

Droit civil

Le Droit Civil inscrit au programme de très nombreux concours administratifs présente un contenu tellement large qu'il est impossible, dans un enseignement unique au volume horaire réduit, de prétendre, même en un survol rapide, procéder à l'étude de l'ensemble de la matière.

Ce cours, nous en sommes conscients, contient donc ses propres limites et vise, avant tout, à permettre aux étudiants d'acquérir des notions fondamentales de Droit Civil, avec l'étude des personnes, physiques et morales, des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux.

A ces matières qui constituent la base d'une introduction générale du Droit Civil, il convient d'ajouter l'étude de quelques éléments fondamentaux de droit des obligations. Les étudiants disposeront d'un plan détaillé du cours qui leur permettra d'appréhender très précisément la matière traitée effectivement.

Travaux Dirigés

Une démarche résolument pratique a été adoptée dans la conception des T.D. afin de faciliter la compréhension d'une matière réputée difficile et de susciter la participation, des exercices très concrets sont proposés aux étudiants :

- Cas pratiques soulevant des problèmes de domanialité publique, de travaux publics et d'expropriation, permettant de réviser et d'utiliser les connaissances acquises en cours,
- Commentaire du texte intégral du statut de la fonction publique, propice à l'entraînement à l'expression orale.

Economie générale

Chapitre 1 : La mondialisation de l'économie

- La mondialisation des échanges commerciaux
- Firmes et nations face à la mondialisation

Chapitre 2 : L'économie française depuis le début des années 70.

- Outils descriptifs et comptabilité nationale
- Evènements économiques et politiques économiques

Chapitre 3 : Emploi et chômage

- Analyses théoriques du chômage
- Causes du chômage aujourd'hui
- Politiques de l'emploi en France
- Solutions contre le chômage - diversité

Chapitre 4 : L'intervention de l'Etat dans l'économie

- La politique industrielle
- La protection sociale

Culture générale

Les épreuves de culture générale, dans le cadre de la Licence d'Administration Publique, sont centrées sur l'étude «des faits de société». Il s'agit, au travers d'une dissertation sur un thème de réflexion, d'apprécier chez l'étudiant(e) candidat(e) éventuel(le) aux concours administratifs une bonne connaissance des problèmes de notre société moderne :

- chômage,
- drogue,
- média,
- démographie,
- urbanisme,
- conditions de la femme,
- guerre...

Les exercices proposés font l'appel à des connaissances particulières et à des idées personnelles, dont l'ordonnement permet de développer les qualités de logique, l'esprit de synthèse de l'étudiant.

Droit des libertés fondamentales

L'étude du droit des libertés fondamentales conduit tout d'abord à éclaircir le sens de certaines notions telles que les droits de l'homme, les libertés publiques et les libertés fondamentales. Cet enseignement comporte ensuite une dimension théorique qui nécessite de se fonder sur des éléments historiques (depuis la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789) pour mieux comprendre les techniques actuelles de garantie et d'aménagement des libertés en France.

Cette analyse théorique des libertés fondamentales trouve son prolongement à travers des illustrations concrètes : l'étude du régime des libertés permet de mieux comprendre comment des libertés telles que la liberté d'expression, de religion, ou encore le droit de disposer de son corps sont garanties aujourd'hui en France.

Ce cours est caractérisé également par son caractère transversal : sont mises à profit les connaissances de droit administratif, de droit du travail ou de procédure pénale dans une matière qui transcende la distinction droit public/droit privé. Par ailleurs, ce cours appréhende à la fois le niveau national et le niveau européen dans l'analyse de la protection des libertés, notamment à travers l'étude du droit de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Droit administratif spécial

Le droit administratif spécial, complémentaire du droit administratif général, consiste en l'étude des règles de droit qui régissent les moyens en biens et en personnels des personnes publiques.

Les moyens en biens

Les personnes publiques ont des besoins en biens mobiliers et immobiliers. Elles peuvent les acquérir comme de simples particuliers à l'amiable. Mais parfois elles doivent recourir à des procédés exorbitants du droit commun comme la réquisition et l'expropriation. L'expropriation est un mode de cession forcée des biens qui retiendra notre attention. Souvent les biens immobiliers doivent faire l'objet de travaux pour être adaptés à leur destination.

L'étude des travaux immobiliers des personnes publiques constitue un autre point important de ce programme. Les travaux sont pour certains des travaux privés des collectivités publiques pour d'autres des travaux publics. Les travaux publics sont soumis au sein même du droit administratif à un régime spécial.

Ainsi les personnes publiques sont propriétaires de biens appelés biens publics. Mais ces biens ne sont pas tous soumis au même régime juridique. Certains d'entre eux jouent un rôle essentiel par leur affectation à l'usage du public ou des services publics. Pour garantir cette destination d'intérêt général ils vont être soumis à un régime juridique très protecteur celui de la domanialité publique. Les autres biens publics relèvent du droit privé.

Les moyens en personnels

C'est la conjugaison des moyens en biens et en personnels qui permet le fonctionnement des personnes publiques. Les personnels des personnes publiques sont soumis à une variété de régimes juridiques. La première grande distinction au sein des personnels est celle des agents publics et des agents de droit privé. Mais une deuxième distinction doit être faite au sein des agents publics entre ceux qui ont la qualité de fonctionnaires et les autres dont les agents contractuels. Le programme comporte essentiellement l'étude de la fonction publique au sens précis et juridique de l'expression.

Le droit administratif spécial est une matière très concrète qui fait application des grandes règles du droit administratif.

Droit administratif général

Le contenu du cours correspond au programme de « base » de droit administratif et institutions administratives des concours administratifs. Il est orienté vers l'acquisition des **notions fondamentales** du droit administratif :

- principe de légalité
- acte administratif
- contrat administratif
- police
- service public
- recours juridictionnels
- juridiction administrative

et de **l'organisation administrative** :

- centralisation
- décentralisation
- administration de l'Etat
- administration décentralisée.

Le dosage entre ces différents aspects a été effectué en fonction des sujets proposés aux principaux concours administratifs au cours des dix dernières années.

Les Travaux Dirigés permettent de vérifier la bonne compréhension de la matière, notamment à travers des sujets de synthèse, et de préparer à la technique de la dissertation (donc du plan).

Droit fiscal

Le cours de droit fiscal de LAP sera articulé sur les deux thèmes suivants :

- Les **modalités de l'impôt** (l'assiette de l'impôt, la liquidation de l'impôt, le recouvrement de l'impôt, le contrôle de l'impôt et le contentieux de l'impôt).
- La **fiscalité française** (la fiscalité d'Etat, la fiscalité locale et la fiscalité sociale)

Note de synthèse

Technique et pratique de la synthèse à partir de dossiers.